

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1373

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, après la première occurrence des mots :

« du 2 »,

insérer les mots :

« du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.